

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2016

Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 15

Sous la présidence de Monsieur NISSE Jean-Louis, Maire

Présents : FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, WURTH Nadia, JAECK Raymond, JUNGMANN Frédéric, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, LEININGER André, FISCHER Jean-Marie, WILHELM Bruno, CHARTON Carine, MAZERAND- STOCKY Laurence,

La séance est ouverte à 20 heures.

Objet : Approbation du procès – verbal de la séance du 12 janvier 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 12 janvier 2016, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

Objet : Communication et compte - rendu des décisions prises par délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégations :

• **Décision n° 01/2016, en date du 15 janvier 2016 :**

Intitulée :

Convention pour études des structures du lot « gros œuvre » concernant le projet d'agrandissement des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING

- signée avec la société SIB ETUDES SARL, pour un montant de : 7 000,00 € H.T. (soit 8 400,00 € T.T.C.).

• **Décision n° 02/2016, en date du 15 janvier 2016 :**

Intitulée :

Mission géotechnique G2 AVP avec sondage au sens de la norme NFP 94 - 500 concernant l'agrandissement des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING

- signée avec la société FONDASOL METZ, pour un montant de : 3 075,00 € H.T. (soit 3 690,00 € T.T.C.).

• **Décision n° 03/2016, en date du 04 février 2016 :**

Intitulée :

Mission de maîtrise d'œuvre : Viabilisation du lotissement « Les Jardins » à HOMMARTING - Voiries provisoire et définitive

- signée avec le bureau d'études ADL INGENIERIE, pour les montants suivants :
 - voirie provisoire : 10 394,04 € H.T. (soit 12 472,84 € T.T.C.)
 - voirie définitive : 2 460,14 € H.T. (soit 2 952,17 € T.T.C.)

**Objet : Compte de Gestion - Compte Administratif 2015
COMMUNE**

Le Conseil Municipal :

- accepte le Compte de Gestion 2015 tel que présenté par le Receveur Municipal.
- après en avoir délibéré et procédé au vote, en notant que Monsieur le Maire se retire au moment du vote, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Budget **Commune** comme suit :

FONCTIONNEMENT

| | |
|-----------------|--------------------|
| DEPENSES | 467 316,66 € |
| RECETTES | 554 458,21 € |
| EXCEDENT | 87 141,55 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | 120 660,97 € |
| RECETTES | 105 388,74 € |
| Déficit investissement reporté | 59 816,80 € |
| Total Dépenses | 180 477,77 € |
| DEFICIT | 75 089,03€ |

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent : 12 052,52 €

**Objet : Compte de Gestion - Compte Administratif 2015
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal :

- accepte le Compte de Gestion 2015 tel que présenté par le Receveur Municipal.
- après en avoir délibéré et procédé au vote, en notant que Monsieur le Maire se retire au moment du vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du **Budget Assainissement** comme suit :

EXPLOITATION

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | 49 801,53 € |
| RECETTES | 55 338,02 € |
| Excédent fonctionnement reporté | 145 849,17 € |
| Total Recettes | 201 187,19 € |
| EXCEDENT | 151 385,66 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | 49 747,22 € |
| RECETTES | 86 293,62 € |
| Excédent d'investissement reporté | 134 210,28 € |
| Total Recettes | 220 503,90 € |
| EXCEDENT | 170 756,68 € |

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent 322 142,34 €

**Objet : Compte de Gestion - Compte Administratif 2015
LOTISSEMENT DES JARDINS**

Le Conseil Municipal :

- accepte le Compte de Gestion 2015 tel que présenté par le Receveur Municipal.
- après en avoir délibéré et procédé au vote, en notant que Monsieur le Maire se retire au moment du vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du **Budget Lotissement des Jardins** comme suit :

FONCTIONNEMENT

| | |
|---------------------------------|---------------|
| DEPENSES | 81 377,73 € |
| RECETTES | 81 377,83 € |
| Excédent fonctionnement reporté | 0,57 € |
| Total Recettes | 81 378,40 |
| EXCEDENT | 0,67 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | 210 055,80 € |
| RECETTES | 503 385,67 € |
| Excédent d'investissement reporté | 56 614,33 € |
| Total Recettes | 560 000,00 € |
| EXCEDENT | 349 944,20 € |

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent : 349 944,87 €

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Principal

Vu et approuvé, le compte administratif de l'exercice de 2015, est pris en compte les résultats par les services du compte au trésor :

FONCTIONNEMENT

| | |
|-----------------|--------------------|
| DEPENSES | 467 316,66 € |
| RECETTES | 554 458,21 € |
| EXCEDENT | 87 141,55 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|---|---------------------|
| DEPENSES | 120 660,97 € |
| RECETTES | 105 388,74 € |
| Déficit investissement reporté | 59 816,80 € |
| Total Dépenses | 180 477,77 € |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT | 75 089,03€ |
| Restes à réaliser 2015 DEPENSES | 34 735,00 € |
| Restes à réaliser 2015 RECETTES | 179 750,00 € |
| BESOIN DE FINANCEMENT REEL (besoin de financement corrigé des restes à réaliser) | 0 € |

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
résultat reporté (c/002) : **87 141,55 €**

Objet : Budget Principal 2016 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Principal "Commune" 2016 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 552 256,56 €
Recettes : 552 256,56 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 645 613,44 €
Recettes : 645 613,44 €

Objet : Budget ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget assainissement 2016, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 190 000,00 €
Recettes : 201 585,30 €

EXPLOITATION

Dépenses : 116 828,62 €
Recettes : 208 385,66 €

Objet : Budget 2016 - Lotissement Des Jardins

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget "Lotissement des Jardins " 2016, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 777 616,57 €
Recettes : 777 616,57 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 785 172,37 €
Recettes : 785 172,37 €

Objet : Vote des 4 taxes – Année 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le taux des 4 taxes pour l'année 2016 :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Taxe habitation : | 15,55 |
| Taxe foncière bâti : | 7,90 |
| Taxe foncière non bâti : | 61,47 |
| Cotisation foncière des entreprises : | 17,77 |

Objet : Taxe d'assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le taux d'assainissement pour l'année 2016 :

- taxe d'assainissement : **1,80 € par m3**

**Objet : Taxe assainissement – mise en place d’un forfait pour l’établissement SEVE
SICAMO**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l’établissement SEVE SICAMO, situé Route Nationale à HOMMARTING, est raccordé au réseau d’assainissement.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité, de mettre en place un forfait annuel pour la facturation de la part assainissement :

- forfait annuel d'assainissement : **100 m3 / an**

Objet : Prix de l’are des terrains du Lotissement Les Jardins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de fixer le prix de l’are des terrains du lotissement « **Les Jardins** ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de l’are à : **4 584,00 € H.T.**

**Objet : Amendement au projet de schéma départemental de
coopération intercommunale de la Moselle**

Le Maire rappelle à l’assemblée, qu’en application de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, le Préfet de la Moselle a élaboré un nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Lors de la séance du 17 novembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la commune de HOMMARTING ont émis, à l’unanimité, un avis défavorable au projet de schéma pour l’arrondissement de Sarrebourg qui prévoit la fusion de cinq communautés de communes de l’arrondissement de Sarrebourg (CC de Sarrebourg - Moselle Sud, CC de l’Etang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre et CC des 2 Sarres). A cette occasion, le Conseil Municipal s’était prononcé en faveur d’un scénario alternatif consistant en la création d’une Communauté d’Agglomération par fusion de l’ensemble des six EPCI de l’arrondissement de Sarrebourg (CC de Sarrebourg - Moselle Sud, CC de l’Etang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre, CC des 2 Sarres, y compris la CC du Pays de Phalsbourg).

Par conséquent, sur proposition du Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud, le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la présente proposition d’amendement au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle :

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MOSELLE

**Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg**

Réunion de la Commission Départementale du 18 mars 2016

AMENDEMENT

Déposé par

M. Alain MARTY, Député-Maire de Sarrebourg,
M. Antoine SCHOTT, Président de l'Association des Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg,
M. Bernard SIMON, Conseiller Départemental, Président de la Communauté de Communes de l'Etang du Stock,
M. Roland KLEIN, Président de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud,

M. Jean Luc CHAIGNEAU, Président de la Communauté de Communes des 2 Sarres,
M. Roland GILLIOT, Président de la Communauté de Communes du Pays des Etangs.

*Membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale
et présenté par M. le rapporteur général de la CDCI et/ou ses assesseurs*

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL

Projet de SDCI (Troisième partie I) E) Arrondissement de Sarrebourg, page 32) :

« Fusion des 5 communautés de communes, CC de Sarrebourg – Moselle Sud, CC de l'Etang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre et CC des 2 Sarres. ».

« Maintien de la CC du Pays de Phalsbourg ».

PRESENTATION DE LA PROPOSITION ALTERNATIVE AU PROJET DE SCHEMA

Création d'une Communauté d'Agglomération par fusion des six Communauté des Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg.

Monsieur le Préfet de la Moselle, Mesdames et Messieurs les membres de la CDCI,

Aujourd'hui, le Pays de Sarrebourg a rendez-vous avec son organisation territoriale, c'est-à-dire avec son destin. En effet, les membres de la CDCI ont la faculté d'amender le projet de schéma proposé par la Préfecture pour lui donner plus de cohérence et de lisibilité.

Le projet de schéma pour notre arrondissement propose deux intercommunalités :

- ***Maintien de la CC du Pays de Phalsbourg*** avec 26 communes et 17.703 habitants,
- ***Fusion des 5 communautés : CC Sarrebourg Moselle Sud, CC de l'Etang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre, CC des 2 Sarres*** pour former une nouvelle intercommunalité avec 76 communes et 46.671 habitants.

Remarque préalable:

Le projet de SDCI propose le maintien de la CC du Pays de Phalsbourg en raison du respect du seuil des 15.000 habitants. Si cet unique critère était à lui seul suffisant, il aurait donc également dû être évoqué pour la CC de Sarrebourg Moselle Sud (25.874 habitants), qui plus est a fait l'objet d'une procédure de fusion au 1er janvier 2014 et bénéficie ainsi du « Droit du repos ». Il est étonnant que cette disposition réglementaire n'apparaisse pas dans l'analyse préfectorale. Pour autant, il est surtout heureux que cet EPCI ne le revendique pas mais bien au contraire milite pour donner du sens à un vrai projet territorial.

Enfin si ce critère fait partie des objectifs qui doivent être poursuivis par la proposition de schéma conformément aux dispositions de l'article L 5210-1 CGCT, il n'est pas le seul critère structurant afin d'améliorer la cohérence spatiale et la solidarité financière de notre territoire.

Argumentaire pour la création d'une Communauté d'Agglomération

Nous refusons le projet de SDCI avec le maintien de 2 CC car c'est un schéma à minima, sans ambition, sans prise en compte de la réalité vécue au quotidien des habitants du Pays de Sarrebourg.

D'ailleurs la synthèse des avis des collectivités du territoire est implacable :

- ***Nombre total de communes : 102***
 - *Nombre de délibérations émises : 99*

- Nombre d'avis favorables au SDCI : 11 soit 11 %
- Nombre d'avis défavorables : 69 soit 89 %
- Nombre d'avis favorables pour la création d'une seule intercommunalité pour tout l'arrondissement (fusion des 6 CC) : 66 soit 65 %.

- **Nombre total d'EPCI : 6**

- Nombre de délibérations émises : 6
- Nombre d'avis favorables au SDCI : 1 soit 17 %
- Nombre d'avis défavorables : 5 soit 83 %
- Nombre d'avis favorables pour la création d'une seule intercommunalité pour tout l'arrondissement (fusion des 6 CC) : 4 soit 67 %.

Après concertation, différents élus de l'arrondissement se sont réunis afin de proposer un scénario alternatif, plus efficient, capable de porter toutes nos espérances, à savoir **une fusion des 6 EPCI de l'arrondissement pour former une Communauté d'Agglomération**.

Toutes les conditions juridiques et spatiales sont aujourd'hui réunies :

Un bassin de vie et d'emploi indépendant de 65.400 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, organisé autour d'une unité urbaine (Sarrebouurg) de 16.602 habitants, un territoire en cohérence parfaite avec le périmètre du SCOT, pourvoyeur de 25.400 emplois et caractérisé par une très faible évasion commerciale.

Ce territoire répond donc parfaitement à la définition d'un « **espace vécu** » au sein duquel ses habitants travaillent, étudient, consomment et se distraient.

Ce vaste et beau territoire est riche de sa grande diversité paysagère, bien accessible, situé à égale distance des métropoles régionales de Metz, Nancy et Strasbourg, judicieux trait d'union entre l'Alsace et la Lorraine, entre le Parc Naturel Régional de Lorraine et celui des Vosges du Nord. C'est un **espace stratégique et cohérent**.



Ce constat est d'ailleurs repris dans le projet de SDCI où la fusion des 5 CC est décrite comme « **une étape clé stratégique** dans la construction d'un avenir commun à ce territoire qui présente une réelle cohérence notamment en termes de fonctionnement et de développement touristique. » (voir page 32 point n°3).

La question qui se pose est celle de l'échéance pour la création d'un seul EPCI. Nous pourrions certes attendre. Le problème est qu'il n'y a pas d'annonce d'une nouvelle clause de revoyure. Nous ne souhaiterions pas avoir à nous dire dans quelques années : « on aurait dû ... » ou « il aurait fallu le faire... ». Certes, en attendant nos intercommunalités se regroupent déjà au sein d'un Pays, devenu PETR, l'ambiance y est conviviale mais la recherche d'un consensus est trop souvent atteint par le plus petit dénominateur, par une stratégie à petits pas.

Par ailleurs, un élargissement par étape ne favorisera guère une progression vers une plus grande intégration fiscale, bien au contraire.

Face aux défis économiques actuels et dans le contexte élargi de la nouvelle Région, nous ne pouvons faire l'économie d'une réelle prise de conscience sur le choix du meilleur périmètre, sur notre capacité à être le plus efficace, le plus lisible pour nos habitants et le plus visible par nos partenaires.

Une intercommunalité unique renforcera notre cohésion et nos moyens.

Les enjeux sont si nombreux :

- *Une mutation économique à accompagner en veillant au maillage du territoire. Existence de 102 hectares de friches industrielles et militaires à résorber ;*
- *Nécessité d'une meilleure stratégie globale en matière de développement et de promotion touristique face à des atouts exceptionnels mais hélas insuffisamment exploités ;*
- *Un défi numérique et technologique à relever pour notre territoire par le déploiement d'un réseau de fibre optique à l'habitant (représentant un investissement de 15 millions d'euros pour les EPCI de l'arrondissement) ;*
- *Une très large partie du territoire non desservie par un réseau de transport collectif ;*
- *Le Développement des équipements et services aux habitants (petite enfance, vieillissement ...) ;*
- *Le renforcement de l'offre de santé ... ;*
- *Des indices de fragilité des populations les plus élevés de Moselle, notamment dans le secteur du Pays des Etangs, un territoire encore à reconstruire après la fermeture des usines Bata en 2001 ;*
- *Trouver une échelle territoriale pertinente pour mettre en œuvre une politique d'aménagement ambitieuse, en cohérence avec le périmètre du SCOT, au travers du renforcement des bourgs-centres ;*
- *Une fusion de plusieurs EPCI demeure une démarche complexe, tant sur le plan administratif que sur celui de la gouvernance. Une fusion « par étapes » serait ainsi dommageable.*

Certes, la création d'une structure intercommunale regroupant 102 communes et 64.500 habitants n'est pas simple, notamment dans sa gouvernance avec une instance délibérante de l'ordre de 130 délégués.

Mais comme d'autres EPCI similaires, nous aurons à préserver une place à chaque commune, chaque élu, dans le respect de la légitimité démocratique mais aussi des réalités géographiques. Pour cela, il sera utile de mettre en place des « conseils de territoires » correspondant aux

anciens périmètres des CC et présidés par un Vice-président et 2 représentants par commune (quelle que soit la taille de la commune).

D'ailleurs avec l'élargissement des périmètres et la montée en puissance des compétences, le rôle des intercommunalités va évoluer, surtout sans pour se substituer aux communes, bien au contraire. Ainsi, les EPCI ont de plus en plus vocation à définir et à mettre en œuvre des stratégies globales comme le développement économique et touristique durable, l'aménagement de l'espace (SCOT et gestion des autorisations d'urbanisme), la politique de l'habitat, la mobilité, les actions de développement durable, le maintien des services publics, la construction et la gestion des grands équipements...

Quant aux actions de proximité, elles seront sans doute nettement mieux assurées par les communes, dans le cadre d'une délégation de l'EPCI.

Une Communauté d'Agglomération ne pèsera pas, à compétences équivalentes, plus lourd que nos 6 CC actuelles. Nous proposons donc le choix ambitieux d'une Communauté d'Agglomération, EPCI aux compétences plus intégrées qu'une Commune de Communes et avec un régime fiscal qui atténuera la concurrence entre nos territoires, mutualisera les risques économiques et atténuera les disparités de richesses fiscales. Seul cet outil nous permettra de gagner en efficacité et en cohérence

En effet, une Communauté d'Agglomération, dotée de moyens financiers renforcés, permettrait une réelle mise en cohérence des politiques publiques sur le territoire. Elle s'inscrirait dans une plus grande solidarité financière entre l'espace urbain et l'espace rural au travers du mécanisme de la Fiscalité Professionnelle Unique, d'Attributions de Compensation, du régime de Dotations Communautaires de Solidarité et de Fonds de Concours.

Avec une Communauté d'Agglomération, notre territoire pourrait jouer pleinement son rôle pivot entre la Lorraine et l'Alsace et lui conférerait une « masse critique » suffisante pour peser au sein de la nouvelle grande région.

En outre, Elle conduira aussi à la suppression de 2 syndicats :

- *Syndicat Mixte du Pays de SARREBOURG (PETR)*
- *Syndicat Mixte de la Zone Intercommunautaire des Grands Horizons*

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les membres de la CDCI,

*Nous appelons de nos vœux les plus chers la création d'une **Communauté d'Agglomération** par amendement au SDCI.*

Ainsi vous permettrez à notre territoire de renforcer son identité territoriale en adéquation avec le projet de territoire qui vient d'être élaboré pour notre PETR.

C'est un véritable pari sur l'avenir de l'arrondissement de Sarrebourg qui pourra ainsi s'engager dès 2017. Un avenir qui ne se jouera à Sarrebourg ou à Phalsbourg mais à l'échelle de nos 6 CC. Il faut désormais dépasser les querelles.

Seule une Communauté d'Agglomération à l'échelle de nos 6 CC nous inscrira dans une stratégie durable pour être visible et audible dans la nouvelle région.

Pour ces motifs :

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) transmis par le Préfet de la Moselle le 12 octobre 2015, et notamment l'évolution de la carte intercommunale dans l'arrondissement de Sarrebourg,

Vu la délibération du Conseil Municipal de HOMMARTING en date du 17 novembre 2015 émettant un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ;
Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'EMETTRE un avis favorable à la proposition d'amendement au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle consistant en la création d'une Communauté d'Agglomération sur l'arrondissement de Sarrebourg par fusion des six EPCI existants (CC de Sarrebourg - Moselle Sud, CC de l'Etang du Stock, CC du Pays des Etangs, CC de la Vallée de la Bièvre, CC des 2 Sarres, y compris la CC du Pays de Phalsbourg) ;
- DE CHARGER le Maire de signer toutes les pièces de ce dossier.

**Objet : Participation au groupement de commande du marché
«contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs »**

Le Conseil Municipal de HOMMARTING,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8-VII-1°,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commande concernant le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs,

Considérant qu'eu égard à la démarche de mutualisation engagée, la Commune d'IMLING entend assurer le rôle de Coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses membres.

Délibère ce qui suit :

- Décide d'adhérer au groupement de commande pour le marché **«contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs »** coordonné par la Commune d'IMLING,
- Autorise le Maire, Monsieur Jean – Louis NISSE, à signer la convention constitutive.

**Objet : Autorisation du Conseil Municipal pour la mise en place d'un système de vidéo –
protection sur la place de l'Eglise et du parking**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place d'un système de vidéo – protection sur la Place de l'Eglise et du parking (mairie / atelier municipal / caserne des pompiers).

**Objet : Subvention accordée à l'Ecole dans le cadre de l'organisation
de sorties hebdomadaires du 30/05/2016 au 01/07/2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le voyage scolaire à Pont – Saint – Esprit (Gard), prévu du 30 mai 2016 au 03 juin 2016 est annulé.

Madame Stéphanie GRIEBELBAUER, Directrice de l'Ecole, propose un nouveau projet. Il s'agit de sorties hebdomadaires intitulées « journées à travers l'histoire » qui se dérouleront du 20 mai 2016 au 1^{er} juillet 2016.

Ce voyage concerne 14 élèves de la classe de CM1 / CM2. Le coût de ce voyage est estimé à 247,99 € par élève.

Madame GRIEBELBAUER sollicite une subvention communale pour permettre d'envisager ce voyage et ainsi aider à diminuer la charge financière des familles.

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **25 € par élève, soit 350 € (25 € x 14 élèves)**.

Objet : Motion en faveur du régime local d'assurance maladie

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie pour l'avenir et un exemple de solidarité remarquable.

Les élus de la ville de HOMMARTING souhaitent témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local via une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France et, à cette fin, soutiennent l'alignement des prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi et l'adoption d'un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs déjà effectif dans le reste de la France.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Divers

Monsieur le Maire évoque et informe le Conseil Municipal des points suivants :

- confirmation par Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle d'une fermeture de classe, en septembre 2016, à l'école élémentaire,
- mise en place, par ERDF, de nouveaux compteurs communicants dénommés Linky,
- rencontres SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg),
- recherche d'un local ou d'un terrain pour une activité en développement au sein de la commune.

Monsieur le Maire nomme Mme Carine CHARTON, déléguée permanente, chargée de représenter la Commune de HOMMARTING, lors des réunions de l'Association 1, 2, 3 Soleil.

La séance est clôturée à 22 h 35.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 17/03/2016
Le Maire,



Jean-Louis NISSE